

COLLOQUES INTERNATIONAUX  
DU  
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

# GRÉGOIRE LE GRAND

CHANTILLY  
Centre culturel Les Fontaines  
15-19 septembre 1982

Actes publiés par  
Jacques FONTAINE  
Robert GILLET  
Stan PELLISTRANDI

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
15, quai Anatole France - 75700 PARIS  
1986

88/511

## GRÉGOIRE ET LE SACRAMENTAIRE GRÉGORIEN<sup>1</sup>

Jean DESHUSSES

Une longue tradition voit en saint Grégoire le principal organisateur de la liturgie romaine, celui qui a mis en ordre ses rites et ses textes, qu'il en ait été l'auteur ou qu'il en ait plus ou moins « hérité ». Un facteur important de cette réputation est le *sacramentaire grégorien*, présenté, depuis le VIII<sup>e</sup> siècle en tout cas, comme son oeuvre. C'est de cette paternité que j'ai à vous entretenir.

Des études innombrables écrites à son sujet, on pourra se faire une idée d'ensemble quoique très incomplète en se reportant, par exemple, à : F. Cabrol *Grégorien (Le sacramentaire)*, dans *DACL*, t. VI, col. 1776-1796 ; E. Bourque, *Étude sur les sacramentaires romains, t. I*, Rome, 1949, p. 313-391 ; t. II/1, Québec, 1952, p. 404-442 ; t. II/2, Rome, 1958, p. 75-146. — J. Deshusses, *Le Sacramentaire grégorien, t. I (Spicilegium Friburgense, n° 16)*, Fribourg, 1971, p. 29-60 ; t. III (*Spic. Frib.*, n° 28), Fribourg, 1982, p. 60-92.

Par sacramentaire, vous le savez, on entend en langage liturgique un missel ne contenant ni les lectures, ni les chants, donc possédant uniquement la partie qui revient en propre au prêtre célébrant. Et parmi les innombrables livres de ce genre qui ont été conservés, la grande majorité, pour ne pas dire la presque totalité, se rattache de près ou de loin au sacramentaire grégorien.

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, un bon nombre d'éditions, de valeur assez inégale, ont paru successivement, faisant connaître les principaux manuscrits anciens<sup>2</sup>. Finalement, on peut grouper ceux-ci, si on laisse de côté les textes fragmentaires et les hybrides, en trois classes (dont la première est à subdiviser), faisant connaître trois textes distincts, provenant de Rome, auxquels peut appartenir ce nom de sacramentaire grégorien. Ce sont :

1a) *Grégorien Hudrianum*. Texte envoyé, entre 784 et 791, par le pape Hadrien Ier à Charlemagne, et d'où découlent la plupart des manuscrits conservés, le meilleur étant le ms. 164 de la Bibliothèque municipale de Cambrai.

1b) *Grégorien d'Aniane*. Correction du précédent avec addition d'un important Supplément. Ce double travail, attribué longtemps à Alcuin, semble plutôt l'oeuvre de saint Benoît d'Aniane, exécutée vers 810-815. Ce deuxième texte a exercé une

grosse influence sur un très grand nombre de manuscrits de l'*Hadrianum*. Son meilleur témoin est le ms. 19 bis de la Bibliothèque municipale d'Autun.

2) *Grégorien de Trente*. Texte proche de l'*Hadrianum*, mais offrant une forme nettement plus ancienne que celui-ci et pouvant remonter à 685-690 environ. Il paraît n'être parvenu de Rome en pays franc qu'après un long détour extérieur, probablement en Angleterre. Et il semble bien avoir été utilisé par Alcuin, par Benoît d'Aniane, par Arnon de Salzbourg<sup>3</sup>. Il nous est connu par le manuscrit conservé (sans cote) au Castello del Buon Consiglio de Trente et datant de 825 environ<sup>4</sup>.

3) *Grégorien de Padoue*. Importante révision d'un texte du Grégorien dans un état antérieur aux précédents. Cette révision, opérée entre 659 et 681, nous est connue par le ms. D 47 de la Biblioteca Capitolare de Padoue, copié vers le milieu du IX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

Bien que les manuscrits anciens que nous possédons soient tous extérieurs à Rome, l'origine romaine du sacramentaire ne fait pas l'ombre d'un doute. Cependant, sa diffusion a dépendu, pour une part principale, de l'envoi que le pape Hadrien I<sup>er</sup> fit à Charlemagne de l'exemplaire connu sous son nom, l'*Hadrianum* ; mais déjà le texte du Grégorien était parvenu en pays franc depuis un certain temps, sous la forme que nous livre le manuscrit de Padoue, et il exerça une grosse influence, par le moyen du *Gelasien du VIII<sup>e</sup> siècle*, dont il est l'un des composants.

De toute façon, il est certain que le *sacramentaire grégorien*, après de nombreuses reprises et interpolations a été le noyau, la base de la liturgie de la messe latine depuis l'époque carolingienne.

Ce texte que nous tenons solidement est rattaché explicitement à Grégoire au moins depuis le dernier quart du VIII<sup>e</sup> siècle. On allègue parfois un témoignage plus ancien, celui d'Egbert d'York, datant de 735 ou 736 environ, mais on ne peut le tenir pour certain. En revanche, celui du pape Hadrien I<sup>er</sup> est irrécusable. Envoyant à Charlemagne, entre 784 et 791, le manuscrit dit *Hadrianum*, le pape se prononce expressément dans la lettre d'envoi : « ... *De sacramentario uero a sancto disposito pruedecessore nostro deifluo Gregorio papa... etc.* »<sup>6</sup>.

Le premier résultat de la lettre d'Hadrien fut que, lorsqu'à la cour de Charlemagne, on se mit à délivrer des copies du sacramentaire, on inscrivit en tête le label d'authenticité : « *In nomine Domini. Hic sacramentarium de circulo anni expositum, a sancto Gregorio papa romano editum. Ex authenticō libro bibliothecae cubiculi scriptum.* ». Ainsi, tous les exemplaires anciens diffusés à partir de l'*Hadrianum*, donc à peu près tous ceux qui restent, se présentent comme étant l'œuvre de Grégoire ; c'est plus qu'il n'en fallait pour que la croyance à l'authenticité grégorienne du livre se soit enracinée sans difficulté. Alcuin déjà, en 799, en fera état dans son *Aduersus Elipandum*, citant comme argument contre les Adoptianistes diverses oraisons tirées du sacramentaire, et les plaçant sous le nom de Grégoire. Dès le IX<sup>e</sup> siècle, d'autres suivront.

Cette croyance s'est maintenue, sans grande opposition, presque jusqu'à nos jours. Son premier adversaire valable a été Mgr Duchesne, qui, en 1889, montra nettement que le livre, dans l'état où nous le donnent les manuscrits connus de son temps, ne permet pas de remonter plus haut que le pape Hadrien I<sup>er</sup>, donc après le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. L'ensemble des liturgistes, sauf d'assez rares exceptions, resta cependant fidèle à l'attribution traditionnelle, pensant qu'il suffisait d'éliminer de visibles interpolations ; et, en 1958 encore, un critique tel que le Professeur Chavasse ne la mettait pas en doute, se fiant aux études antérieures<sup>8</sup>. Je m'empresse de dire que c'est loin d'être le cas aujourd'hui et qu'il est en train de revoir entièrement la question en repartant de zéro.

Sur la valeur de cette attribution, on l'a vu, les témoignages externes se ramènent à ceci : depuis le troisième quart du VIII<sup>e</sup> siècle, en tout cas, on tenait, dans le milieu papal, pour œuvre de Grégoire le sacramentaire placé sous son nom. Il ne reste donc qu'à se tourner vers le texte lui-même, tel qu'il nous a été conservé<sup>9</sup>. La comparaison des manuscrits nous fait connaître trois témoins à citer : l'*Hudrianum* (dont dépend aussi le texte d'Aniane) ; le Grégorien de Trente ; celui de Padoue. Un très grand nombre de formulaires se retrouvent exactement dans tous les trois ; mais quelques changements et surtout d'importantes additions, ici ou là, les empêchent d'être identiques. Au delà de ces divergences, l'examen fait discerner nettement le tronc commun auquel tous se rattachent.

Parmi les formulaires qui composent ce tronc commun, un certain nombre sont datables, grâce surtout aux indications que donne le *Liber Pontificalis* sur les consécrations d'églises. On constate ainsi que ce tronc commun, tel qu'il peut être atteint, est constitué, en tant que compilation, entre 650 et 680 environ.

Du tronc commun se séparera, dès avant 680, l'archétype du manuscrit de Padoue, du fait d'additions importantes ; quelques années après, vers 685, l'ancêtre commun de l'*Hudrianum* et du manuscrit de Trente recevra un complément assez étendu ; puis tous deux seront complétés, chacun de son côté, le premier à la fin du VII<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du VIII<sup>e</sup>, le second un peu avant ou un peu après l'an 800.

On a parfois cherché à retrouver ou à reconstituer le Grégorien originel, l'*Ur-Grégorianum*. Il semble bien qu'il n'y en a jamais existé d'autre que le tronc commun dont il est ici question. Celui-ci est visiblement une compilation. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter un simple coup d'œil sur les références figurant dans les éditions récentes. Sans doute, un bon nombre de pièces sont d'origine inconnue, mais un bien plus grand nombre se retrouvent soit dans les autres livres romains, soit parmi les formulaires déjà transcrits dans le Grégorien lui-même, où de multiples oraisons reviennent jusqu'à cinq fois, six fois ou même davantage, moyennant tout au plus un simple changement de nom ; parfois même le nécessaire ajustement a été omis.

Il est malaisé de discerner la méthode du compilateur. Vraisemblablement, il avait à sa disposition des séries de pièces assez disparates et des formulaires ayant été utilisés pour diverses célébrations, par exemple les messes de dédicace. Il avait

également sous la main le calendrier officiel des célébrations stationnaires. Avec ce matériel, il fabriqua comme il le put des formulaires pour chaque station, bouchant les trous au besoin, en reprenant des pièces déjà utilisées. Quant aux oraisons nouvelles, elles n'ont le plus souvent que fort peu de relief. A qui regarde ce texte sans préjugé, il est impossible de voir dans cette compilation un livre liturgique réalisé par un pape, ou pour un pape, surtout un pape de la trempe de Grégoire.

Et pourtant, on a vu que sur ce point une croyance s'est établie et enracinée dès avant la fin du VIII<sup>e</sup> siècle. Elle oblige à y regarder de plus près. Sans doute, Grégoire ne peut être le compilateur du recueil accompli au moins un demi-siècle après sa mort et d'une manière fort peu digne de lui. Mais il est certain qu'une grosse partie des matériaux mis en œuvre sont beaucoup plus anciens que le recueil. C'est ainsi qu'on y retrouve un grand nombre de pièces qui figurent déjà dans le « sacramentaire léonien de Vérone », bien antérieur à Grégoire, et aussi certains éléments d'un autre livre ancien, ébauche de sacramentaire de forme nettement archaïque, dont M. Chavasse a naguère démontré l'existence<sup>10</sup>.

Parmi ces éléments anciens, on retrouve aussi des pièces provenant très certainement de Grégoire. C'est ce qu'a fait voir, en 1937, Dom Capelle dans un article qu'il concluait en déclarant : « Il faut souhaiter que se poursuivent les études critiques sur le texte du sacramentaire grégorien. Ce n'est qu'au terme d'une induction plus complète qu'on saura dans quelle mesure le manuscrit du pape Hadrien représente le sacramentaire *a sancto Gregorio papu romano editum*<sup>11</sup>. C'était la sagesse même.

Dom Henry Ashworth entendit l'invitation et se lança dans cette étude. Il s'en est expliqué dans deux importants articles parus en 1959 et 1960<sup>12</sup>. Par une lecture assidue des œuvres certaines de saint Grégoire d'une part, des pièces du sacramentaire de l'autre, il s'attacha à rechercher les concordances.

Au terme de son enquête apparaissaient 84 oraisons où il remarquait une correspondance d'expressions avec les écrits littéraires de Grégoire, et que pour cela il tenait pour proprement grégoriennes. A son travail, il paraît utile d'ajouter quelques remarques :

- 1) D'abord, on peut s'interroger sur la méthode suivie dans cette recherche et penser qu'une technique moins empirique aurait été nécessaire pour aboutir à un résultat assuré.
- 2) Sans doute ces rapprochements font ressortir la paternité de Grégoire pour un bon nombre d'oraisons, mais pour des cas nombreux aussi, on peut se demander si la proximité est telle qu'elle suffise à certifier l'existence de cette paternité. On peut aussi se demander si parfois la priorité n'appartiendrait pas à l'oraison liturgique qui, plus ancienne que Grégoire, aurait suggéré quelque membre de phrase à son texte littéraire.
- 3) Dans trois ou quatre cas, l'oraison en question figure déjà dans le sacramentaire léonien, dont le texte est bien antérieur à Grégoire : elle ne saurait donc être attribuée à celui-ci. Il est vrai qu'elle présente ici quelque variante et que c'est

précisément sur la variante que porte le rapprochement de Dom Ashworth ; on aurait donc là un ajustement fait par Grégoire d'une oraison plus ancienne.

4) On peut encore noter que, parmi ces oraisons Ashworth, figure celle de la messe de sainte Agathe, en l'honneur de qui une église fut consacrée par saint Grégoire, et aussi trois des formules de la procession de la litanie majeure, organisée également par lui.

5) Dans deux cas précis (messe de saint Grégoire, reprise pour saint Léon ; messe de Sainte-Marie-aux-Martyrs, église qui fut dédiée en 609), l'oraison n'a pu sortir de la main de Grégoire, puisqu'elle lui est postérieure ; cependant, il se peut qu'il s'agisse de pièces écrites par lui pour d'autres circonstances, qu'on aurait ajustées par la suite.

6) Il faut enfin remarquer que cette série de 84 pièces comporte surtout des oraisons proprement dites (collectes) ; il y en a 73, donc 87 % de l'ensemble. Ce fait semble montrer que les matériaux grégoriens utilisés par le compilateur n'étaient pas des messes complètes, mais des oraisons notées chacune pour son compte et réunies dans une collection connue pour être du pape Grégoire.

Tout cela conduit à ne pas admettre ni rejeter sans examen la série « grégorienne » établie par Dom Ashworth, et à souhaiter qu'une étude de critique interne très poussée vienne apporter une plus grande sécurité à son sujet. Actuellement, c'est donc seulement sous bénéfice d'inventaire qu'on peut accepter la liste, tout en retenant qu'elle paraît bien contenir une réelle proportion de pièces authentiquement grégoriennes. Et c'est assez pour permettre de formuler l'hypothèse qu'en recueillant ces pièces, on avait pu constituer une série d'*Oraisons du pape Grégoire*, laquelle, entrant dans la compilation du sacramentaire, y aurait apporté une attribution imprécise à saint Grégoire. Ainsi se serait fondée la tradition de l'origine grégorienne du texte.

De même, il ne serait pas impossible que Grégoire ait eu à sa disposition quelque recueil d'oraisons, une sorte de florilège, dont il aurait pu avoir composé certains éléments ; plus tard, ce recueil du pape Grégoire aurait donné naissance à la tradition en entrant dans la composition du sacramentaire.

Mais par là se trouve introduit un problème plus délicat, le problème même du sacramentaire grégorien. Quel était le sens de ce livre, pourquoi fut-il rédigé ?

En lui, nous possédons un recueil où sont classés méthodiquement des formulaires répondant à toutes les célébrations stationnaires de l'année liturgique, avec bon nombre de formules de recharge. De plus, on constate que ce livre est conservé avec respect au Latran, et que, jusqu'au pontificat de Grégoire II (715-731), des additions successives lui ont été apportées pour le tenir à jour. Est-ce suffisant pour en conclure que, dès le VII<sup>e</sup> siècle, avait été établie une liturgie papale écrite d'avance, pour toutes les occasions où le Seigneur apostolique avait à présider la messe ? Nous l'avons tous pensé plus ou moins, mais il semble que ce soit avec trop de légèreté, car de solides arguments s'y opposent.

C'est d'abord la très grande diversité de la pratique liturgique romaine, telle que la manifeste la variété des textes conservés : comment aurait-on pu, dans ce contexte, limiter la liberté du pape, auquel appartient le rôle éminent de présider la prière de la communauté ? Il y a aussi, on l'a vu, la qualité assez inférieure de la compilation. Par ailleurs, l'*Ordo Romanus I* décrit avec précision le matériel liturgique que, vers le début du VIII<sup>e</sup> siècle, le cortège papal emportait avec lui à chaque basilique stationnelle et sur lequel on veillait avec grand soin ; il y est question du livre des épîtres et de celui des évangiles, nullement d'un sacramentaire<sup>13</sup>. D'autre part, on a remarqué que plus d'une pièce du sacramentaire ne serait pas à sa place dans la bouche du pape : prière pour le pape au canon de la messe et à l'office du vendredi saint ; oraisons pour son ordination et pour ses funérailles...<sup>14</sup>.

Une solution du problème semble apportée par l'*Ordo Romanus II*<sup>15</sup>, corroboré par le petit *ordo missue* qui figure en tête du sacramentaire depuis la fin du VII<sup>e</sup> siècle. Ces deux textes signalent comme une chose normale que, pour la célébration des stations, le pape puisse être remplacé par un évêque ou même un simple prêtre. On comprendrait très bien que ces substituts occasionnels aient pu avoir besoin de quelque indication documentaire pour accomplir correctement cette fonction, plus ou moins impromptue. Dès lors, il serait tout à fait possible que les clercs du Latran aient confectioné une sorte de *vade-mecum* destiné à leur offrir, jour après jour, le matériel souhaité. Tel serait notre sacramentaire : non pas un livre liturgique au sens où nous entendons cette expression, mais un recueil commode pour qui en aurait besoin ; non pas un texte destiné au pape, mais un livre de libre suppléance pour les évêques ou prêtres appelés à le remplacer. Comprenant, comme on l'a vu, un certain nombre de pièces composées jadis par Grégoire lui-même, le livre tout entier finit par passer sous son nom et fut expédié en pays franc comme son oeuvre. Là, il apparaîtra paré du prestige de Rome et, appuyé par l'autorité de Charlemagne, il se fera le point de départ de la liturgie officielle occidentale, celle qui s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Quel que soit le jugement définitif que l'on portera sur ce livre et son origine, il restera bien difficile d'en rendre responsable saint Grégoire, sinon dans une mesure très restreinte et indirecte. Ce n'est certainement pas dans cette direction qu'il faut chercher le véritable rôle liturgique de Grégoire. C'est à cette conclusion négative que nous devons nous arrêter.

#### NOTES

1. La simple honnêteté non moins que la gratitude me font un devoir de signaler que cette communication doit ce qu'elle peut contenir de bon aux orientations et critiques de M. le Professeur Chavasse, mais aussi que les études qu'il accomplit actuellement vont bien au-delà du présent texte et y apporteront certainement de sérieux correctifs.
2. La plus ancienne est celle de Pamélius, *Liturgica Ecclesiae latinae*, II, Cologne, 1571, p. 177-550. — La plus récente, J. Deshusses, *Le Sacramentaire grégorien (Spicilegium Friburgense*, n° 16), Fribourg, 1971, permet de distinguer les différentes classes de manuscrits.

3. Il existe d'indéniables rapports entre les plus anciens sacramentaires de Saint-Martin de Tours (Tours, *Bibl. mun.* 164, avec Paris, *B.N. lat* 9430), de Salzbourg (cf. Gamber-Rehle, dans *Sacris Eruditri*, t. XXIII, 1978-1979, p. 318-343 ; et Venise, *Biblioteca Marciana*, ms 2235), et la préface *Hucusque* au Supplément d'Aniane. Ils ne peuvent guère s'expliquer que par les étroits liens d'amitié qui rapprochaient Alcuin de Tours, Benoît d'Aniane et Arnon de Salzbourg.
4. Ce manuscrit est daté par B. Bischoff de 825 environ. Outre le texte romain de la fin du VII<sup>e</sup> siècle, il contient un important supplément qui permet de le rattacher à Salzbourg et de le rapprocher des autres textes salzbourgeois indiqués à la note 3.
5. Ce manuscrit reste assez énigmatique. Si l'écriture le place dans l'ambiance de la cour impériale de Lothaire I<sup>er</sup>, les suppléments ajoutés au texte du sacramentaire semblent désigner plutôt l'Italie du nord pour leur lieu d'origine.
6. *MGH, Epist.*, IV, p. 626.
7. L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1889, 1925<sup>5</sup>, p. 125-132.
8. *Le Sacramentaire gélasien*, Paris-Tournai, 1958, p. 682-683.
9. Les manuscrits conservés ne remontent pas au-delà de la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle. Ils font pourtant connaître avec certitude le texte de l'*Hadrianum* (seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle) ; quant au texte donné par le ms. Padoue D 47 (milieu du IX<sup>e</sup> siècle), il se trouve confirmé dans une large mesure par le texte du Gélasien du VIII<sup>e</sup> siècle qui l'a utilisé ; mais une confirmation plus ancienne de l'un comme de l'autre texte est fournie par le palimpseste fragmentaire 271 du Mont-Cassin. Celui-ci, de l'an 700 environ, ou même un peu plus ancien, se situe, quant au texte, entre l'*Hadrianum* et le *Paduense* ; or, pour les points concernés, il est absolument conforme à tous deux.
10. *Le Sacramentaire gélasien*, Paris-Tournai, 1958, p. 605-678.
11. B. Capelle, *La main de saint Grégoire dans le Sacramentaire grégorien*, dans *RBen*, 49, 1947, p. 13-27.
12. H. Ashworth, *The liturgical prayers of St Gregory the Great*, dans *Traditio*, 15, 1959, p. 107-161. — Id., *Further parallels to the Hadrianum from St Gregory the Great's commentary on the first Book of Kings*, dans *Traditio*, 16, 1960, p. 364-373.
13. M. Andrieu, *Les Ordines Romani du haut Moyen Age*, t. II, Louvain, 1948, p. 73, 77.
14. Ch. Coebergh, *Notes sur le sacramentaire d'Hadrien*, dans F. L. Cross, *StPatr*, V, Berlin, 1962, p. 17 sqq.
15. M. Andrieu, *l. c.*, p. 109-110.

#### DISCUSSION

A propos du sacramentaire grégorien de Padoue, F. V. Mareš rappelle que celui-ci est la base du plus ancien ms. en langue slave, écrit au IX<sup>e</sup> siècle en Grande Moravie (et conservé aujourd'hui à Kiev) : ce ms. slave est un *libellus* contenant les oraisons de la messe de saint Clément (23 novembre) et les *orationes quotidianae* (cf. Kl. Gamber, *Codices Liturgici Latini Antiquiores*, 2<sup>e</sup> éd., II, Fribourg/Suisse, 1968, n° 895-898).

P.-M. Gy souhaite que D. Norberg, dont la communication jette une lumière nouvelle sur la pratique du *cursus* par G., réexamine de ce point de vue les études de Capelle et d'Ashworth sur la main de G. dans le sacramentaire grégorien. Par ailleurs, il souligne l'importance de l'innovation spirituelle qui apparaît dans les oraisons grégoriennes pour la vigile pascale : leur teneur est intérieure et morale,

alors que les oraisons gélasienennes qu'elles remplacent avaient pour objet l'histoire du salut (A. Lang a donné, en plusieurs articles de la revue *Sacris Erudiri* (années 1958, 1962, 1967), des raisons sérieuses d'attribuer ces dernières à saint Léon). Le monde dans lequel vit G. est déjà nouveau et, si l'on peut se permettre un tel raccourci, centré sur la vie monastique plus directement que sur le baptême.